

### **Ordre du jour :**

- Urbanisme et travaux
- Acquisitions foncières
- Tarifs divers
- Questions diverses

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 29 JANVIER 2009**

Sur convocation en date du 21 janvier 2009, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 29 janvier 2009, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

***Etaient présents*** : Mmes Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM., Michel BAWEDIN, Christian DUPUY, Denis HENRY, Jean-Louis HERVIER, Jean MAURON, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET.

***Absents excusés*** : Mme Sylvie FORESTIER, MM. Michel BARBE, donné procuration à Mme Sylvie NODY, François CHARRIERE, Jean-François CHARRIERE, Fabrice MARTIN, Hervé MEYNENT, Joël SEBILLE.

***Absents*** : MM., Didier GROBEL, Pierre SIMONET.

***Secrétaire de séance*** : Mme Fabienne SCHERRER

M. le maire, constatant que le quorum est atteint ouvre la séance à 20 h 47.

M. le maire donne la parole à M. Mauron.

**Eau** : comme tous les ans, il faut poser un certain nombre de dossiers de demande de subventions auprès du SMDEA, afin de pouvoir phaser les travaux, en fonction des dates auxquelles lesdites subventions seront exerçables. La commune a donc déposé des projets concernant :

- *Le renforcement du hameau des Combes.*
- *L'achèvement de la mise en conformité des captages des Granges-Gaillard, des Chevriers et des Granges-Buttet (périmètres et grillages).*
- *La réfection des adductions d'eau de Chez Layat et de la petite colonne de Chez Champagnon.*

### **SIVU d'assainissement :**

Antennes à prévoir lieudits « Chez Layat, Chez Dupuis et Chez Ranquin, la Pelliara »

### **Diagnostic Assainissement RDA :**

Le diagnostic de la RDA a permis de révéler les causes de déversements importants d'eaux parasites à la station d'épuration. Dans le cadre des travaux de la rue du Collège et du Chemin du Bru, ainsi que de la rue de Carraz, la remise en conformité du réseau d'assainissement en séparatif a permis de régler ce problème à 60 %. Les 40 % restant sont sans doute imputables au réseau de la rue de Saxel qui n'est pas en séparatif, et à la conduite d'assainissement passant sous le dépôt de matériaux à l'entrée du village, qui est partiellement cassée et donc infiltrée.

### **Salle Communale :**

Le comptoir de la billetterie est achevé. Il reste une partie du marché RCE à achever, en ce qui concerne les ascenseurs. L'entreprise de nettoyage a fini. Parchet va venir la semaine prochaine pour poncer et traiter les sols dans la salle d'exposition et dans la grande salle. Le chauffage a été mis en marche, avec la soufflerie et il va falloir nettoyer les filtres. En revanche, le bureau d'études du chauffage et de la ventilation avait obtenu auprès d'Apave, le bureau de contrôle, la validation de son projet. Cependant, maintenant, Apave refuse sa certification faute de sécurité sur les ventilations. Donc, la commune va tenter d'obtenir une dérogation auprès des pompiers.

M. Jean-Louis Hervier informe le Conseil que le grill son et lumière sera posé en début de semaine prochaine.

### **Gendarmerie :**

L'appartement laissé vacant par le départ d'un gendarme est très dégradé. Il va être refait et un état des lieux sera établi à la remise des clefs au nouvel occupant.

## **II - ACQUISITIONS FONCIERES**

M. le maire présente quelques acquisitions foncières :

. La parcelle C 1570 proposée à la vente par la succession Pellet Consorts d'une surface de 1025 m2, pour 10 000 euros. Cette parcelle se situe à proximité de l'espace sportif polyvalent. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

. La parcelle C 121 proposée à la vente par Mme Novel, épouse Reyro, d'une surface de 2383 m2, pour un prix de 1000 euros. Cette parcelle est enclavée dans les Bois de Jacquis, propriété communale. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette acquisition à l'unanimité.

. La parcelle offerte à la vente par M. Thévenod est finalement proposée à la commune pour 14 990 euros. Cette parcelle s'inscrit dans le cadre des acquisitions foncières d'espaces naturels dans les Voirons. Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **III - TARIFS DIVERS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs de location du gîte communal saisonnier (toutes charges comprises) :

<b>PRIX HIVER 2009/2010 à la semaine</b>	<b>GITE 008</b>
<b>BASSE SAISON du 26/09/09 au 19/12/09</b>	<b>200</b>
<b>NOEL du 19/12/09 au 26/12/09</b>	<b>350</b>
<b>NOUVEL AN du 26/12/09 au 02/01/10</b>	<b>400</b>
<i>MOYENNE SAISON du 02/01/10 au 06/02/10 et du 06/03/10 au 03/04/10</i>	<b>250</b>
<b>VACANCES HIVER du 06/02/10 au 06/03/10</b>	<b>400</b>
<b>VACANCES PRINTEMPS du 03/04/10 au 01/05/10</b>	<b>250</b>
<b>PRIX ETE 2010 à la semaine</b>	
<b>HORS SAISON du 01/05/10 au 03/07/10 et du 28/08/10 au 25/09/10</b>	<b>200</b>
<b>VACANCES ETE du 10/07/10 au 21/08/10</b>	<b>400</b>

Droits de place : après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité l'augmentation du tarif des droits de place du marché à 1 euro le mètre linéaire. En ce qui concerne les droits de place pour la foire, le Comité de Foire a une réunion la semaine prochaine pour en discuter et faire une proposition au Conseil.

Déneigement, campagne 2009-2010 : après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité de porter le forfait de déneigement annuel pour les particuliers à 150 euros. En ce qui concerne le service rendu cette année sur les parties communes de la Closerie de Boège, le Conseil municipal en fixe à l'unanimité la redevance à 1200 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité la reconduction de l'indemnité correspondant à la permanence des services fiscaux.

#### **IV – QUESTIONS DIVERSES :**

M. le maire présente la *demande de subvention de l'Ecole du Château*, correspondant à l'envoi en classe de mer à Plouha de cinq élèves originaires de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité d'accorder une subvention de 400 euros.

M. le maire donne lecture d'une proposition de M. Jérôme Chavannes, du garage Citroën pour *la mise en fourrière des véhicules* qui dépassent le temps de stationnement réglementaire sur les parkings de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.

M. le maire communique au Conseil un courrier de M. Yvon Bourret qui demande différents travaux, aux abords de sa propriété. Après en avoir discuté, le Conseil décide d'informer M. Bourret qu'aucun chantier n'est programmé à cet endroit, en l'état actuel des choses.

M. le maire demande alors au Conseil de décider des suites à donner dans le litige qui oppose la commune à un ex-locataire en matière de paiement de loyers. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander à la perception de continuer les poursuites.

M. le maire présente alors au Conseil la PVR (Participation pour Voiries et Réseaux) : il s'agit d'un nouveau système de taxation lors des constructions, permettant d'englober toutes les dessertes (voiries, assainissement, électricité, eau, etc.). Le Conseil se déclare intéressé par le principe, mais la délibération de fonds est remise à une séance ultérieure.

Mme Scherrer présente brièvement le projet de règlement des locaux communaux et singulièrement de la nouvelle salle, ainsi que les tarifs correspondants. Elle en distribue une copie à chacun des présents, en les priant de bien vouloir transmettre leurs suggestions.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire déclare la séance levée à 21 h 57.